



## SMISP-Info

16 novembre 2012 - N°10

### Dossiers en suspens : à suivre de près

Comme nous vous l'avions indiqué, nous avons pu aborder lors de la CAP des dossiers importants pour l'avenir des MISP. Nous vous donnons dans ce numéro les dernières informations qui demanderont un suivi attentif.

- **Ratios promus/promouvables** : l'application du protocole s'achève

Les ratios utilisés lors de la CAP du 16 octobre sont ceux de la situation antérieure au protocole de 2007. Ils ont été soumis au ministère de la fonction publique (FP) pour un arrêté à publier en fin d'année. Pour la DRH, il existe un certain déséquilibre entre les différents grades, dû à l'augmentation des ratios ces dernières années: premier grade 15 %, chefs 35%, généraux 50%. Le SMISP a fait remarquer que ce déséquilibre résultait de la faible attractivité (et donc d'une faible entrée au grade de MISP) contre laquelle notre ministère est toujours peu actif !!

- **Primes**

Nous avons fait remarquer que les plafonds des primes actuels empêchent l'augmentation des primes pour MISP et MISP-Chefs. La DRH lie ce dossier à la PFR (Prime Fonction Résultats) qui ne sera probablement pas étendu aux corps techniques par la ministre de la fonction publique. De ce fait, l'année 2012 devrait être une année « blanche » (comprendre : pas d'augmentation de primes pour les personnes ayant déjà atteint le plafond) et la DRH devrait aller négocier un arrêté pour relever les plafonds auprès de la FP. Début 2013 ce chantier sera abordé pour les primes 2013.

- **Titularisation des contractuels, suite de la loi SAUVADET**

Cette loi impose la mise en place de concours spécifiques "réservés" pour les contractuels remplissant des conditions de durée de contrat suffisantes. La DRH indique qu'il n'y aura pas, pour l'entrée comme MISP, de concours « au rabais » pour les contractuels mais un vrai concours avec le même calendrier, même jury, un écrit et un oral, une affectation des lauréats et une formation d'un an dans les mêmes conditions que les MISP.

Le 1<sup>er</sup> concours sera ouvert en 2013 et une préparation sera proposée aux candidats. Le nombre de contractuels concernés ne devrait pas excéder une vingtaine de personnes. Un reclassement leur sera proposé sur la grille des MISP. Un comité de suivi sur l'ensemble de ces concours dans notre ministère est en place auquel participent des représentants de l'UNSA.



## Emplois-types et RIME



A plusieurs reprises depuis plus de deux ans, le SMISP a exprimé son opposition au RIME (Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat) tel que proposé et, en particulier, a beaucoup insisté pour que les missions des MISIP soient correctement analysées et valorisées.

Le secrétariat général, les directeurs généraux des ARS et la DRH ont été interrogés à plusieurs reprises sur le rôle, les missions et le positionnement des médecins dans les ARS. Le SGMS souhaite que s'engage une réflexion partagée sur ces différentes questions en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

En date du 12 octobre, la DRH, Mme KIRRY, a adressé un courrier aux DGARS brochant un état des lieux assez complet et ouvrant des pistes de propositions, en particulier **la création, enfin !!! et comme nous le demandions, d'une fiche de « Conseiller médical ou pharmaceutique » dans le RIME.**

Pour poursuivre les réflexions, les représentants du SMISP à la CAP ont été conviés **le 14 novembre matin** à une première réunion d'un groupe de travail pour déterminer le cadrage méthodologique des travaux : thèmes de réflexion, composition, calendrier...

Les représentants des praticiens-conseils avaient exprimé une demande similaire et une démarche de même nature leur est proposée.

En parallèle, une demande aurait été faite aux ARS (DGARS ou DRH des ARS ??) de réfléchir sur le sujet. Nous avons contacté les délégués régionaux afin de savoir s'ils étaient au courant de cette démarche et avaient été invités (ce qui semble important !!) à y participer, mais un rapide tour des régions nous a montré qu'aucun collègue n'avait été sollicité sur ce point !! Ce qui augure bien d'un dialogue de sourds !!

**Si nous nous félicitons de voir enfin un vrai dialogue s'initier au niveau de la DRH, nous ne pouvons que regretter que cette démarche commune ne soit pas partagée par les DGARS. Nous espérons d'autre part qu'elle sera bien menée dans un même groupe de travail avec nos confrères de l'assurance maladie.**

## Rapport Jospin : limiter les conflits d'intérêt

Les experts réunis par Lionel Jospin demandent que les ministres, les collaborateurs des cabinets ministériels et du président de la République soient soumis aux mêmes règles d'incompatibilité que les fonctionnaires (article 25 de la loi du 13 juillet 1983 sur les conflits d'intérêt) et tenus légalement à une déclaration d'intérêts.

Une future « **Autorité de déontologie publique** », regroupant la commission pour la transparence financière de la vie politique et la commission de déontologie serait créée. Une définition claire du conflit d'intérêts dans le droit français et une liste des emplois concernés par le risque de conflits d'intérêts seraient établies par le gouvernement après avoir recueilli l'avis de cette autorité.

## Fusion des corps

Ce point important a été abordé lors de la CAP du 16 octobre mais il semble s'inscrire dans la politique générale que souhaite accélérer le gouvernement dans ce domaine.

### Rapport budgétaire relatif à la fonction publique (député Jean-Louis Gagnaire)

Les fusions de corps se poursuivent avec deux objectifs principaux : améliorer la gestion des personnels pour les administrations et enrichir les viviers de recrutement des employeurs publics grâce à une mobilité accrue des personnels.

L'objectif, pour fin 2012, était de 333 corps (342 corps au 1-10 2012, dont 221 pour la catégorie A) avec à terme, en 5 ans, l'objectif **2018 de 230 corps**.

Le rapport insiste sur la nécessité de prolonger activement ces fusions avec *"l'encouragement systématique au regroupement de corps au sein d'un même ministère - lorsqu'ils participent de la même famille de métiers -, à la mise en extinction des corps à très faible effectif et à la création de corps interministériels à gestion ministérielle dans la filière administrative ou dans certaines filières sociales"*.

### Orientations du ministère de la santé sur la démarche de fusion des corps et revalorisation statutaire exprimées lors de la CAP :

La fusion MISP-PHISP est à l'ordre du jour. Avec la fusion chacun des 2 corps gardera ses spécificités avec un double avantage:

- accélérer le déroulement de carrière à l'entrée dans le corps par la fusion des 2 premiers grades MISP-MISP Chef avec une certaine linéarisation jusqu'à l'échelon B3
- revalorisation indiciaire : création pour les MISP généraux d'un accès à la HED (actuellement HEC), avec un grade à accès contingenté sur la base d'un effectif corps entier, accessible avec des conditions de durée et des fonctions de responsabilités sur 8 des 12 dernières années, recensées dans une liste publiée par arrêté.


Ce grade serait plus intéressant qu'un emploi fonctionnel car maintenu même après avoir cessé les fonctions permettant d'y accéder.

### Calendrier

La ministre de la FP a prévu plusieurs réunions avec les organisations syndicales à l'automne, le programme de fusion des corps figure aux ordres du jour et les travaux sont suspendus dans l'attente que la Ministre de la FP dévoile ses intentions aux O.S.

**La DRH s'engage à travailler de nouveau le sujet avec les élus à la CAP dès qu'elle aura un accord écrit de la FP, donc un calendrier prévisible sur 2013.**





**Vie syndicale** Journée de carence dans la fonction publique : UNSA et organisations syndicales de la fonction publique (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires) ont adressé le 19 septembre une lettre aux ministres de la fonction publique et de la santé pour **dénoncer sa mise en place et demander son retrait**.

Demande d'entrevue de l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France (UCMSF) auprès de Mme Touraine

Cette organisation syndicale, dont le SMISP est adhérent, a souhaité faire entendre la voix des médecins salariés : MISP, médecins du travail, de santé scolaire, de PMI, de centres de santé, praticiens conseils.

Circulaire d'avril 2012 relative aux contrats d'assurance des agences régionales de santé

Le SMISP a interrogé par lettre la délégation aux affaires juridiques de notre ministère sur ce texte qui stipule : « *l'obligation légale d'assurance de la responsabilité civile médicale n'est pas applicable aux agences régionales de santé* » au prétexte que les activités de prévention collective ne comporteraient pas d'intervention auprès de personnes prises individuellement. C'est bien mal connaître nos interventions dans le cadre par exemple de la gestion des maladies à déclaration obligatoire ou des coupes « pathos » qui pourraient bien engager notre responsabilité propre.

Comité technique ministériel (CTM) du 8 octobre

Il a examiné notamment un projet de décret et d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de décisions relatives au recrutement et à la situation individuelle de personnels relevant des ministres chargés des affaires sociales. Cette proposition vise à rapprocher des procédures de gestion des personnels entre les périmètres de déconcentration du secteur sanitaire et de jeunesse et sports. Mais, alors même que le principe de **non déconcentration de tous les actes requérant l'avis préalable des CAP** est rappelé dans le texte, il conduit à déléguer également aux DGARS des actes tels que : blâme et avertissement, autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge et autorisations spéciales d'absence ; bref, un pas supplémentaire dans le processus visant à accroître l'autonomie des ARS en matière de gestion des personnels de la fonction publique. **L'UNSA, comme la CGT et FO, a voté contre (la CFDT s'est abstenue)**.

Réunion le 19 octobre UNSA-solidarité, SNIASS, SYNAPSE, SPHISP et SMISP

Une demande de rendez-vous commun sera faite à Denis Morin, notre nouveau secrétaire général, pour échanger et fixer un calendrier régulier de rencontres. Trois thèmes transversaux ont été retenus: défense d'une expertise technique et spécifique mais aussi globale de santé publique tant individuelle que collective, défense du statut de fonctionnaire, souffrance au travail ; et 4 plus pointus : gestion des personnels (statuts, RIME, PFR,...), dégradation de nos missions (perte de compétences, diminution des moyens,...), formation, territorialisation de nos actions.

Réunion du CNC le 13 novembre

On été présentés bilan des astreintes, bilan social des ARS, nouvelle maquette de l'entretien professionnel, budget 2013 des ARS,... et réunion d'un groupe de travail issu du CNC le 4 décembre sur le contenu et les indicateurs du bilan social des ARS.

Mme Michèle KIRRY, DRH des ministères sociaux, a été nommée préfète de la Nièvre. Nous espérons que ce changement n'affectera pas le dialogue et le travail qui débutaient à peine.

- Le SMISP c'est vous ! Adhérer, voter, réagir, participer... c'est faire vivre et revivre notre métier ! - Le Bureau du SMISP- Informations et autres SMISP-Info sur <http://www.smisp.fr>

**SYNDICAT  
DES MEDECINS  
INSPECTEURS  
DE SANTE  
PUBLIQUE**

**RECU**

**UNION CONFEDERALE DES MEDECINS SALARIES  
DE FRANCE (UCMSF)  
www.smisp.fr**

Reçu de ....., la somme (rayer les mentions inutiles) de :

- cinquante euros (retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt euros (MISP)
- quatre vingt dix euros (MIChef)
- cent euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2012 A....., le .....

Le trésorier : Thierry Mathieu

**BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2012**

Nom et prénom : Sexe : M / F Année de naissance : 19\_\_

Coordonnées personnelles : adresse

mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_ tél :

Coordonnées professionnelles : adresse

mail : \_\_\_\_\_@sante.gouv.fr tél : \_\_\_\_\_@ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

Pour les MISP : Année d'entrée dans le corps des MISP : \_\_\_\_\_

Situation : MISP :  MIChef :  MIGénéral :  Retraité :

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : \_\_\_\_\_

Date de la nomination dans l'échelon : \_\_\_\_/\_\_\_\_

temps plein  temps partiel : \_\_\_\_%  disponibilité  détachement

congé parental  congé maladie ou LD  mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.

Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :

Thierry Mathieu – l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO